

(1)

(N° 270.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 23 AOUT 1921

Rapport de la Commission des Affaires économiques, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la modification progressive de quelques dispositions de la loi du 8 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et la restauration des régions dévastées.

(Voir les n^{os} 247, 344 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 28 et 29 juillet 1921.)

Présents : MM. THIÉBAUT, président; CASIER, DE MEULEMEESTER, DU BOIS, DU FOUR et DIGNEFFE, rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre vient d'adopter, sur la proposition du Gouvernement, un projet de loi tendant à rendre aux communes des régions dévastées la vie administrative normale que prévoient les lois organiques sur la matière et dont l'établissement des Hauts Commissariats royaux des régions dévastées avait momentanément suspendu le cours.

L'œuvre de la reconstitution des dites régions dévastées étant dès maintenant non seulement assurée mais en voie d'exécution sur tout le territoire du royaume, et les administrations communales étant partout reconstituées par le fait des élections communales auxquelles il a été procédé dans tout le pays le 24 avril dernier, il paraît opportun de prévoir le retour du régime exceptionnel de la guerre au régime normal et de donner dès maintenant, dans ce but, au Gouvernement, tous les pouvoirs utiles.

La suppression des Hauts Commissariats royaux fera réaliser à l'État une économie appréciable. Les administrations provinciales pourront d'ailleurs rendre aux quelques communes qui pourraient encore en avoir besoin les services exceptionnels que celles-ci attendraient encore des Hauts Commissariats royaux organisés en 1919 à cette fin.

Le projet laisse d'ailleurs au Gouvernement le soin d'apprécier à quel moment et dans quelles régions du pays il estimera devoir supprimer le régime exceptionnel créé au lendemain de la guerre.

Votre Commission vous propose d'adopter purement et simplement le projet voté par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
DIGNEFFE.

Le Président,
THIÉBAUT.